

Les subsides

Au cours des 20 dernières années, je n'ai pas toujours été du même avis que le ministre des Finances. En dépit de son éternel sourire, c'est un homme entêté, entêté oui, mais intègre. Il a consacré les meilleures années de sa vie au service de son pays. Et je comprends bien pourquoi le ministre des Finances, en dépit des belles perspectives que lui offre sa qualité d'expert sans égal, en matière juridique, préfère rester ici pour défendre sa réputation, car sa réputation, c'est une chose à laquelle il tient. Comme il l'a dit lui-même, c'est probablement ce que nous avons de plus précieux. Au cours de mes 20 ans de vie publique, je me suis souvent préoccupé de l'immunité dont jouit chacun de nous tous. Chaque fois que l'affaire revient sur le tapis, qu'elle en arrive à son point critique comme c'est le cas présentement ou qu'elle se poursuive pendant la période des questions, tôt ou tard vous verrez des députés raisonnables, des députés qui sont mes amis dans le particulier, réagir collectivement, faire fi de leurs propres convictions, atteints d'esprit grégaire, se lancer, aux trousseaux du ministre des Finances, un peu comme une meute de loups s'attaquant à un grizzly. Pour quels motifs? Qu'est-ce qui peut amener des gens raisonnables à se comporter comme des individus sans principes ni sens moral?

Comme le chef du Nouveau parti démocratique a tenté de nous en convaincre ce matin, la Chambre est saisie d'une question de moralité. Il a parfaitement raison. C'est une question plus importante que la légalité, car les Canadiens jugent la Chambre des communes en fonction de la moralité collective des députés. Cela suppose que non seulement les membres du cabinet doivent être intègres, non seulement les députés ministériels de l'arrière-ban doivent obéir à un code moral, mais les députés de l'opposition doivent aussi pratiquer ce qu'ils prêchent.

Mon bon ami, le ministre de l'Énergie a cité un vieux proverbe anglais. Je pourrais lui en suggérer un qui s'appliquerait à l'opposition: «Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre».

Le gouvernement a été accusé de corruption régulièrement pendant la période des questions. Il a été victime de calomnies et d'insinuations. De quoi sommes-nous coupables? Le défenseur de la moralité de la Chambre des communes depuis 20 ans, le député du Yukon (M. Nielsen), nous a dit aujourd'hui de quoi nous sommes accusés. Le gouvernement est corrompu parce qu'il paie M. Macdonald \$800 par jour.

Des voix: En effet.

M. Mackasey: Il est corrompu parce qu'il a nommé M. Pitfield au Sénat et le député de Lincoln à la société Air Canada.

Des voix: En effet.

M. Mackasey: C'est très bien. En outre, le gouvernement est corrompu parce que, selon les députés d'en face, le ministre des Finances n'est pas un homme intègre.

Voyons un peu ce qui est arrivé quand les conservateurs étaient au pouvoir en 1979. Combien les avocats conservateurs embauchés par le ministre des Transports étaient-ils payés en 1979? Était-ce \$100 par jour? Était-ce \$150 par jour?

Des voix: C'était plus.

M. Mackasey: Était-ce \$200 par jour? Je vais vous le dire.

Une voix: Nommez-les.

• (1710)

M. Mackasey: Je n'ai pas l'intention de nommer qui que ce soit en particulier.

A l'occasion de l'enquête sur le célèbre accident ferroviaire de Mississauga, qui avait été entreprise le 4 décembre 1979 par décret du conseil, le ministre des Transports de l'époque a eu recours aux services d'avocats. Soit dit en passant, je respecte beaucoup l'ancien ministre. Je ne mets pas son intégrité en doute et je ne conteste pas non plus le fait que l'un des cabinets d'avocats dont il a retenu les services porte le très beau nom de Tory, Tory, Deslauriers et Binnington de la Royal Park Plaza. Il a eu aussi recours aux services de Keyser, Mason, Coleman, McTavish et Lewis. Vu que ce sont de bons Écossais, on pensait qu'ils allaient bien faire leur travail. A combien se montaient leurs honoraires? Était-ce à \$50 ou à \$60 par jour? Non, ils étaient payés \$100 l'heure.

Une voix: Oh non!

M. Mackasey: Et il n'y avait pas d'allocation pour compenser l'inflation, monsieur le Président. Le montant n'était pas limité à \$800 par jour, mais bien à \$6,000 par semaine.

M. Chrétien: Ce sont des avocats qui coûtent cher!

M. Mackasey: Personne ne recevait une allocation journalière et nous n'avons pas à nous en faire pour les frais généraux. Les frais de bureau n'étaient pas compris dans les \$800. Ils sont calculés tout à fait séparément. Les chèques n'ont pas été remis aux représentants de Tory, Tory, Deslauriers et Binnington, mais directement au cabinet d'avocats. Le gouvernement a-t-il dû rembourser d'autres frais? Cela ne se monte pas à grand-chose. Il y a bien certains honoraires à divers conseillers juridiques. Il y a aussi un montant supplémentaire de \$6,000 pour Tory, Tory; les frais de téléphone et de déplacement, les fournitures de bureau, les services de messagers, les recherches et les photocopies ont méticuleusement été facturés en sus du reste.

M. Trudeau: En sus?

M. Mackasey: Cela représente encore \$14,363.92.

Je ne veux pas embarrasser l'autre cabinet d'avocats qui n'avait pas droit tout à fait au même traitement et qui n'était peut-être pas aussi compétent que le premier. Il n'a pas eu droit aux mêmes honoraires et n'a obtenu que \$95 l'heure.

M. Chrétien: C'est un cabinet à prix modique.

M. Mackasey: Tout ce que je sais, monsieur le Président, c'est que nous en avons certainement eu pour notre argent. Cette enquête était très importante et l'accident très grave. Cela ne me scandalise pas de savoir que Tory, Tory, Deslauriers et Binnington ont été payés \$164,074.97 au total pour leurs services. En outre, mieux vaut être payé \$95 l'heure plutôt que \$100 l'heure parce que le deuxième cabinet a réussi à gagner \$205,257. Je ne mets pas en doute l'intégrité de ces avocats, qu'ils soient libéraux ou conservateurs. Autant que je sache, ce sont des personnes compétentes. Je le dis en toute sincérité. Je ne mets pas en doute non plus le jugement du ministre des Transports de l'époque. Je demande seulement que notre côté de la Chambre soit jugé avec le même sens de l'intégrité.